

AVIS PUBLIC

**ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 439**

À toutes les personnes intéressées par le projet de Règlement sur les dérogations mineures numéro 439.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné comme suit :

- 1) Lors de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2022, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement sur les dérogations mineures numéro 439.
- 2) Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et les mesures gouvernementales prises afin de limiter la propagation de la COVID-19, pour le projet de Règlement numéro 439, le lundi 25 avril 2022 à 19h à la salle du conseil municipal du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park et de l'accompagner d'une consultation écrite qui se termine le jour de l'assemblée.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil municipal expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

- 3) L'objet du projet de Règlement est de fixer les conditions minimales à respecter préalablement au dépôt d'une demande de dérogation mineure, sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park.
- 4) Le projet de Règlement numéro 439 n'est pas susceptible d'approbation référendaire et ne doit pas être approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 23 MARS 2022

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 23 mars 2022 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Me Julie Waite, greffière